

Nomination des officiers de la CRÉ de l'Estrie

Maurice Bernier est réélu à la présidence de la Conférence régionale des élus de l'Estrie

Sherbrooke, le 30 novembre 2011 – C'est avec enthousiasme que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie annoncent la réélection de M. Maurice Bernier à la présidence de la CRÉ de l'Estrie pour un nouveau mandat de deux ans. Cette décision survient à l'échéance du mandat des officiers de la CRÉ de l'Estrie.

« J'accueille la décision du conseil d'administration avec joie. C'est avec passion et détermination que j'ai accompli le mandat qui m'a été confié en 2009. Je suis touché par la confiance que les membres du conseil d'administration me témoignent en me nommant de nouveau à cette fonction. Les défis pour les prochaines années sont de taille pour la Conférence régionale des élus de l'Estrie, je réitère donc mon intérêt à tout mettre en œuvre pour que les actions de notre organisation continuent à répondre aux besoins réels du milieu », d'énoncer le président de la CRÉ de l'Estrie, M. Maurice Bernier, à la suite de son élection.

Lors de la séance régulière du conseil d'administration qui se tenait aujourd'hui au Delta Sherbrooke, les membres du conseil d'administration ont également procédé à la nomination des fonctions de vices-présidences, de secrétariat et de trésorerie. La 1^{re} vice-présidence est occupée par M. Bernard Sévigny, maire de la Ville de Sherbrooke, la 2^e vice-présidence par Mme Nicole Robert, préfet de la MRC du Haut-Saint-François. La trésorerie sera assumée par Mme Nicole Charette, représentante de la société civile au poste « social ». Ces derniers en sont tous à leur deuxième mandat. Quant au poste de secrétaire, celui-ci sera assuré par M. Alain Compagna, représentant de la société civile au poste « économique ». Monsieur Compagna en sera à son premier mandat en tant qu'officier de la CRÉ de l'Estrie. Le mandat des officiers viendra à échéance en novembre 2013.

Formation d'un comité exécutif

À ce propos, comme le prévoit le Règlement de régie interne du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, les membres du conseil d'administration ont décidé de mettre en place un comité exécutif. Celui-ci est composé des officiers et de la direction générale qui siège d'office, sans droit de vote. Le comité exécutif exercera les mandats qui lui seront confiés par le conseil d'administration. Toutes les recommandations du comité exécutif devront être approuvées par cette instance.

À propos de la CRÉ de l'Estrie

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. Elle a pour mission de contribuer au développement économique, social, culturel, communautaire de la région de l'Estrie par la concertation, la planification et la coordination afin de favoriser l'épanouissement des personnes, des collectivités et des milieux.

Sources :

Marie-Hélène Wolfe – Directrice générale
Conférence régionale des élus de l'Estrie

Renseignements :

Judith Lavallée
Chargée de communications
Conférence régionale des élus de l'Estrie
819 563-1911, poste 229
jl@creestrie.qc.ca